



DÉCLARATION RESPONSABLE POUR L'EXERCICE DE LA NAVIGATION ET FLOTTAISON SUR LES LACS DE BARRAGE AVEC NAVIGATION EXCLUSIVE DANS LE BASSIN DE L'ÈBRE

Le soussigné déclarant manifeste, sous sa responsabilité, que les renseignements fournis dans la déclaration responsable sont exacts et qu'il remplit toutes les conditions établies dans les normes en vigueur pour l'exercice de la navigation dans le bassin de l'Èbre, qu'il dispose des documents qui les justifient et qu'il s'engage à respecter son accomplissement pendant la période d'exercice de l'activité qui a donné lieu à cette déclaration.

Pour compléter cette déclaration, vous devrez vous rapporter aux "instructions et conditions de respect de la déclaration responsable pour l'exercice de la navigation et flottaison dans le bassin de l'Èbre" disponibles sur le domaine Web <http://www.chebro.es>.

1. COORDONNÉES DU DÉCLARANT (TITULAIRE DE L'EMBARCATION) *

☐ Personne physique ☐ Personne juridique ☐ Administration publique

Noms et prénoms/Dénomination sociale: Carte d'identité/ N°Passeport:.....

Adresse:..... Ville:.....

Code Postal:..... Dép. et pays:..... Téléphone: E-mail:.....

2. COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL OU SECOND DÉCLARANT (dans les deux cases, signataires de la déclaration) *

☐ Représentant légal OU ☐ Second déclarant

Noms et prénoms/Dénomination sociale: Carte d'identité/ N°Passeport:.....

Adresse:..... Ville:.....

Code Postal:..... Dép. et pays:..... Téléphone: E-mail:.....

3. DONNÉES DE L'EMBARCATION

☐ NOUVELLE ☐ RENOUELEMENT: n° d'immatriculation de l'embarcation: CHE-.....-.....

Type*:

- ☐ À rame
☐ Voile. Hauteur du mât (m.):...
☐ À moteur
☐ Float tube à moteur
☐ Autre :

Nbre embarcations:.....

Adjoint tableau avec les caractéristiques de chaque embarcation (en cas de déclaration de plusieurs)

Coque*:

Marque and modèle:

Matériel:

N° serie:

Longueur (m.):

Largeur (m.):

N° máximo occupants:

Moteur *: ☐ Principal ☐ Auxiliaire

Nbre moteurs:

Marque:

N° serie:

Type de moteur: Ciclo operativo:

- ☐ In-bord ☐ 4 Temps
☐ Hors-bord ☐ 2 Temps injection
☐ Fixe ☐ Électrique

Puissance: ☐ C.V.R. ☐ Kw. ☐ Lbs.

4. LIEU DE NAVIGATION * (choisir un seul lac de barrage)

- | | | | |
|--------------------------|----------------------|-------------------------|------------------------------|
| • Aliaga | • Cueva Foradada | • Maidevera | • Sobrón |
| • Alloz | • Ebro, El | • Mansilla | • Sotonera, La |
| • Ardisa | • Escales | • Mediano | • Tabescán |
| • Arguis | • Estanca de Alcañiz | • Mequinenza | • Talam /Trempe/ San Antonio |
| • Barasona/Joaquín Costa | • Flix | • Oliana | • Terradets |
| • Borén/Esterri | • González Lacasa | • Pena | • Torrasa, La |
| • Búbal | • Grado, El | • Peña, La | • Tranquera, La |
| • Calanda | • Guimets | • Rialb | • Ullivarri-Gambo |
| • Camarasa | • Ibón de Baños | • Ribarroja | • Urrúnaga |
| • Canelles | • Lanuza | • San Lorenzo de Mongay | • Val, El |
| • Ciurana | • Linsols | • Santa Ana | • Yesa |

Lac de barrage sélectionné (un seul):

☐ Adjoint ticket de nettoyage si vous avez navigué précédemment avec l'embarcation déclarée, dans un lac de barrage du bassin, affecté ou à risque (voir Annexe 3 des instructions), dans le tronçon inférieur de l'Èbre ou dans un autre bassin hydrographique



5. PÉRIODE DÉCLARÉE*

Pour l'usager particulier : ☐ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans ☐ 4 ans ☐ 5 ans

Pour entreprises, administrations publiques, clubs ou fédérations : ☐ 1 an

Pour l'épreuves, descentes ou activités ponctuelles : ☐ Trois jours maximum (JJ/MM/AAAA) : / / 20.... et / / 20....

6. USAGER ET ACTIVITÉ

Type d'usager* : ☐ Entreprise ☐ Particulier ☐ Club/federation ☐ Entreprise Publique

Type d'activité* : ☐ Sportive/ récréative ☐ Pêche ☐ Locations ☐ Sauvetage/vigilance
☐ Cours/stages ☐ Études ☐ Transport ☐ Épreuves ou descentes ponctuelles
☐ Autres :

☐ Adjoint mémoire descriptif de l'activité si l'usager est une entreprise, administration publique, club ou fédération et s'il s'agit d'activités de sauvetage, vigilance, études scientifiques, épreuves ou descentes et transport.

Le déclarant manifeste qu'il connaît, accepte et s'engage à respecter les "instructions y conditions de respect de la déclaration responsable pour l'exercice de la navigation et flottage dans le bassin de l'Èbre" actualisées et disponibles sur le domaine Web <http://www.chebro.es> ou en contactant avec cet Organisme de bassin. De même, il déclare :

1. Nettoyer l'embarcation conformément aux instructions du "Protocole de Nettoyage de la Confédération Hydrographique de l'Èbre" (voir l'Annexe 1, 2 et 3 des instructions).
2. Identifier ses embarcations avec les plaques d'immatriculations correspondantes qui seront peintes sur les deux travers du bateau et seront facilement visibles et lisibles depuis l'extérieur de l'embarcation.
3. Savoir que cette déclaration ne supposera aucun monopole ni préférence en faveur du déclarant. La navigation pourra être suspendue temporairement ou définitivement par l'administration pour des raisons de sécurité, salubrité ou autres motifs justifiés, sans que le déclarant n'ait droit à aucune indemnité.
4. Être responsable et s'assurer que les embarcations utilisées respectent la législation en vigueur sur la stabilité des embarcations, les éléments de sécurité dont elles doivent disposer et le bon état de conservation de celles-ci et ceux-ci.
5. Que les embarcations disposeront des éléments de sécurité et sauvetage nécessaires pour ses occupants (gilets, boués de sauvetage de couleurs vives, signaux sonores et lumineux, etc...).
6. Respecter les panneaux et balisages identifiant les zones interdites ou tout autre signallement et limitation. Les embarcations ne pourront s'approcher en aucun cas du barrage des réservoirs navigables ou leurs organes de drainage à une distance inférieure à celle indiquée pour chaque réservoir (voir l'Annexe 2 des instructions) ou 400 mètres pour ceux qui n'ont pas de limitation particulière établie (cette limitation sera respectée pour les points d'amarrage).
7. Respecter les règles de croisement et approches contenues dans le "Código de la Circulación" (Code de Circulation) en vigueur. Dans tous les cas, il faudra respecter aussi le "Reglamento de Abordajes" (Règlement des Abordages) et le "Convenio de Seguridad de la vida en el Mar" (Accord de la Sécurité de la Vie en Mer).
8. Respecter les normes de navigation sur les fleuves de montagne, la Najerilla et Piqueras-Iregua figurant en Annexe 4 des "Instructions et conditions pour remplir correctement la déclaration responsable pour l'exercice de la navigation et flottage dans le bassin de l'Èbre".
9. Remplir les conditions de la Loi de Pêche Fluviale ("Ley de Pesca Fluvial") et, en général, les normes de caractère industriel, administratif, fiscal et du travail pouvant être d'application. Durant la période de pêche, il respectera une distance minimale de 50 mètres jusqu'à la rive des lacs de barrage dans lesquels la pêche est autorisée.
10. Exercer la navigation en disposant de toutes les autorisations nécessaires expédiées par d'autres administrations, le déclarant n'étant pas exclu de l'obtention de celles-ci.
11. Ne pas naviguer lorsque l'administration aura défini des zones ou des périodes d'interdiction de navigation. Ne pas naviguer de nuit.
12. Posséder les brevets de pilotage nécessaires, conformément aux normes en vigueur, pour gouverner les embarcations déclarées ou veiller à la suffisance de brevet de pilotage des personnes manipulant les embarcations.
13. Connaître les dangers inhérents à l'exercice de la navigation et flottage sur les eaux continentales. C'est pourquoi il s'engage à contrôler son embarcation à tout moment et assume les risques résultant de cette activité. À cet effet, il dispose de la suivante police d'assurance, **qui devra être en vigueur pendant la durée de l'activité déclarée.**

Numéro de police: Compagnie d'assurance:

Marquer d'un "X" la case correspondant au type d'assurance engagée: (voir les conditions complètes dans les instructions)

- ☐ **13.1. Si le déclarant utilise à des fins particuliers des embarcations à moteurs, des embarcations à voile d'une longueur supérieure à 4 mètres ou équipées d'un moteur auxiliaire:**
Souscrire une police d'assurance de responsabilité civile contre les dommages aux tiers. Cette police inclut une couverture minimale pour les dommages personnels de 240.404,84 € et de 96.161,94 € pour les dommages matériels.
- ☐ **13.2. Si le déclarant est une entreprise, Organisme Public, club ou fédération:**
13.2.1. Être inscrit à la Agencia Tributaria (Agence fiscale) et exerce l'activité pour laquelle a été présentée la déclaration responsable.
13.2.2. Souscrire une police d'assurance de responsabilité civile contre les dommages aux tiers. Cette police inclut une police globale pour toutes les embarcations déclarées, couvre toutes les activités exercées par le déclarant, inclut une couverture minimum de 601.012,10 €.
- ☐ **13.3. Si la déclaration responsable concerne une épreuve ponctuelle:**
Souscrire une police d'assurance de responsabilité civile contre les dommages aux tiers, couvrant les dommages pouvant être causés aux participants des épreuves dans l'exercice des activités prévues. Cette police inclut une police globale pour toutes les embarcations déclarées, couvre toutes les activités exercées par le déclarant, inclut une couverture minimum de 601.012,10 euros. Le souscripteur de la police d'assurance est la personne physique ou juridique organisant les activités, et qui, par conséquent, présente cette déclaration.



Cette déclaration responsable doit être enregistrée dans les bureaux de la Confederación Hidrográfica del Ebro dans un délai minimum de 15 jours ouvrables (3 semaines calendaires) pour pouvoir commencer à exercer les activités déclarées afin de vérifier sa compatibilité avec la protection du Domaine Hydraulique Public.

La déclaration responsable peut être déposée auprès des bureaux d'enregistrement de la Confederación Hidrográfica del Ebro ou en utilisant un des moyens établis légalement, y compris la soumission de documentation électronique via le Registre Électronique Commun au [Point D'Accès Général de l'Administration Générale de l'État](#). LE COURRIEL N'EST PAS UN MOYEN VALABLE DE PRÉSENTATION.

N'étant pas un sujet obligé d'interagir avec les Administrations Publiques par voie électronique (Loi 39/2015, art. 14.2), j'exprime ma préférence pour recevoir des notifications: ☐ Par dossier citoyen ☐ Sur papier

Fait à, le/...../ 20.....

N'oubliez pas de signer

SIGNÉ: Le déclarant (ou représentant légal si le déclarant est une personne juridique ou une Administration Publique)

Les données personnelles seront traitées par la Confederación Hidrográfica del Ebro et intégrées à l'activité de traitement "Qualité de l'eau". Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données personnelles, de limitation et d'opposition au traitement de vos données ainsi que de ne pas être soumis à des décisions fondées uniquement sur le traitement automatisé de vos données, le cas échéant, devant la Confederación Hidrográfica del Ebro, Paseo Sagasta, 24-26, 50071 -Zaragoza- ou à l'adresse dpd@chebro.es. Pour plus d'informations sur la Protection des Données, visitez notre site web <http://www.chebro.es/privacidad>.

Je donne mon consentement pour que, lors du traitement de ce fichier, mes données d'identité puissent être consultées via le Système de Vérification des Données D'identité (SVDI) (Décret Royal 522/2006, du 28 avril et Arrêté PRE / 3949/2006, du 26 décembre).

☐ Sinon, cochez cette case.

PRESIDENCIA DE LA CONFEDERACIÓN HIDROGRÁFICA DEL EBRO